L'Injuste Remords.

En arrivant aux grands boulevards, le capitaine Rollin fut brusquement entrainé dans le courant qui animait la foule. La cause de cette agitation qui le suprenait, il ne la comprit qu'après un instant, dans le brouhaha des cris et des paroles : le feu à l'Opéra-Comique !

Son devoir lui parut tout indiqué de suite. Il devancerait cette foule de curieux, il sauverait quelqu'un bien sûr ; il était brave. Et, dans sa hâte, il bouscula des gens qui parlaient en gesticutant ; puis, tout près d'arriver, il cria : «Place ! place !» et l'on s'écarta pour laisser passer ce monsieur décoré.

Une émotion banale lui amollit les jambes à la vue du théâtre incendié. Le feu semblait s'empresser de borner les issues, crépitant rageusement, montrant de tous côtés ses langues serpentines ; de l'intérieur de l'édifice un bruit de bagarre s'élevait en l'air, dans la torsade impassible et majestueuse d'un tourbillon de fumée noire.

Les uns derrière les autres, en troupeau moutonnant, des spectateurs s'étaient échappés par les grandes portes du péristyle ; puis quelques hommes portant dans leurs bras des femmes évanouies ; quelques autres encore et, derrière eux, ces portes ouvertes semblèrent murées par leur obscurité.

Il fallait entrer là-dedans, le capitaine Rollin se le dit, se le commanda.

Lestement, il gravit les escaliers, ainsi qu'un lycéen qui va chercher ses prix ; il avait confiance en lui, la confiance superbe des forts qui ne comprennent pas la mort, ce mépris du danger, cette recherche du péril qui avaient fait de lui un capitaine de vingt-huit ans, décoré pour ses actions d'éclat en Tunisie et au Tonkin.

Dans le corridor où il s'engagea, marchant en aveugle, il tâtonnait, cherchant une porte de la salle. Le chemin lui semblait très long; des cris, saillant dans une clameur, le démoralisèrent : il pensa que peut-être il était téméraire de se risquer ainsi. Où allait-il en somme ?.. A la mort pitoyable et sans gloire. Qui saurait qu'il était venu là de plein gré ?...

Mais un paneau céda sous sa main.

Une bouffée atroce d'air chaud, de fumée, de roussi, lui sauta au visage et lui ferma les yeux. Il avait entrevu, dans le fond de la salle, une luer rouge, mauvaise, devant laquelle passaient des ombres.

Il s'arrêta, terrifié par un fracas épouvantable : des cris féroces se mêlaient aux plaintes, aux râles, aux craquements de mâchoires du feu dévorant le bois.

L'atmosphère ardente, épaisse, le suffoquait et l'aveuglait. Il devina pourtant, à sa gauche, un groupe confus d'où partait un bruit de lutte. Pour le rejoindre, il avait à s'engager dans le dédale du parterre.

Il appela, criant à plein corps : «Par ici ! par ici !»

Mais lui-même n'entendit pas sa voix dans le tumulte.

Alors, il avança, sagement, craignant de pedre le chemin du salut.

A chacun des pas très lents qu'il faisait dans cette fournaise, le désir de battre en retraite augmentait en lui. L'instinct de la conservation réclaimait son être compromis.

Mais, dehors, on devait attendre qu'il sortit ; la foule des apeurés qui l'avait regardé pénétrer dans l'édifice en feu, le verrait apparaître en sauveteur triomphant. Il le fallait !

Quelques pas encore et il distingua une grappe d'hommes et de femmes, grappe tourmentée, où chacun se disputait le chemin étroit entre les banquettes.

Lutte effroyable d'affolés, hurlant, se déchirant, s'acharnant après le premier de la file, l'agrippant des ongles et des dents, formant avec lui un tout compact pareil à l'essaim d'abeilles. Et, lentement, ils avançaient, piétinant les vaincus.

Rollin, dans la bagarre, cria encore sans être entendu. Un homme qu'il approche, muet, collé contre le mur, se débat et le frappe. Une femme presque évanouie qu'il a saisie, heureux d'avoir enfin le prix de son péril, se réveille brusquement et le griffe au visage : il abandonne, ne pouvant pas la maitriser et, plongeant au hasard dans la mêlée, s'empare de deux bras qui se dressaient lamentables. Il allait fuir avec sa proie inerte, lorsqu'une galopade furieuse l'abattit sur le sol. Il se releva, seul, pour retomber encore assommé sous les coups.

Puisque ceux qu'il voulait sauver se débattaient à toute approche ; puisqu'on le recevait en ennemi, lui qui venait en sauveur, qu'avait-il àfaire un instant de plus au milieu de ces fous, dans ce foyer d'enfer où les flammes grondaient ?

Debout encore une fois parmi les combattants de cette bataille d'agonisants, la même rage le prend, il court, va, revient, sans penser il mène ce flot, en fait partie, le précède ou le suit, le perd et le retrouve.

Et chaque pas se dispute à la force.

Ah ! il s'agissait bien des autres à présent ; il s'agissait bien de sacrifice et d'abnégation. La vie hurlait en lui, ses tempes battaient la charge, sa poitrine haletait et sa chair, effarée, frémissait.

A celui qui tout à l'heure faisait beau marché de sa vie, une seule idée restait : sotir. Sortir pour vivre, pour respirer de l'air pur à longs traits ! Ah ! vivre, vivre ! et respirer sans cesse en buvant ce bonheur méconnu jusque là ; se griser de lumière, être aimé, aimer soi-même et savourer les joies, les plaisirs ; vivre enfin ! longtemps ! il le voulait à tout prix !

Et ses poings s'abattaient, fauchaient devant lui les mains qui s'accrochaient, les bras qui se tordaient, les fronts qui se levaient !

Quand il se retrouva dehors, déguenillé, sanglant, deux hommes se précipitèrent pour le soutenir : alors il arracha, avec un cri de rage, le petit ruban rouge qui ornait sa poitrine de valeureux soldat.

BOULANGISME ET PANAMA

A la suite de la lettre de M. Naquet, l'exilé volontaire, M. Le Poitevin, juge d'instruction, a fait mander à son cabinet Mme la duchesse d'Uzès, M. le comte Dillon et M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*.

Les sommes touchées par M. Naquet provenaient-elles de la caisse du boulangisme ou de celle du Panama ? Telle était la question qui demandait une répone catégorique.

Mme la duchesse d'Uzès, entendue la première par le juge d'instruction, a déclaré qu'elle avait donné de l'argent au Comité national, mais qu'elle ne s'était jamais occupée de la distribution des sommes par elles versées. Beaucoup de gens ont vécu des largesses de la grande dame. M. Naquet a-t-il été du nombre ? La duchesse l'ignore et veut l'ignorer.

M. Arthur Meyer, lui, n'a jamais fait partie d'aucun comité boulangiste ; il ne sait point où est allé l'argent et il le regrette....

Quant au comte Dillon, sa déposition a été plus documentée. Le ministre des finances du boulangisme a remis des sommes à M. Naquet. A quel usage ont été employées ces sommes, M. Dillon l'ignore, comme Mme la duchesse d'Uzès.

Il ne reste plus à M. Le Poittevin qu'à rechercher si les sommes employées par M. Naquet sont celles que M. Dillon déclare lui avoir remises.

Mondanités.

Après un hiver brumeux précédé du plus maussade automne,—six mois de pluie et de bise — on jouit bien, sous les ardents rayons du soleil, de la floraison hâtive des fleurs de premier été, primevères, violettes, etc. ; mais par quelles tortures ne passons-nous pas depuis quelques jours.

Le diablé boiteux devrait bien enlever, comme autant de couvercles, les toits de nos maisons, non pas pour y regarder ; mais pour nous donner un peu d'air—après le coucher du soleil, s'entend.

Dans nos bureaux hier, il a fait si chaud, que le thermomètre a atteint son point culminant, et que tous les crânes dénudés se sont couverts d'un épais duvet—passez-nous cette petite gasconnade, et avouez que la température a été atrophiante et vous a arraché plus d'un murmure.

M. Harry H. Patin, du *Daily States* est parti vendredi pour Nashville, où il prendra part à la réunion des Vétérans, à l'Exposition. C'est dans l'intérêt du journal qu'il représente avec honneur que M. Patin s'est rendu dans cette ville.

M. et Mme E. L. J. Bernadas donnent une reception ce soir à 5 heures, en leur résidence, 2420 avenue des Ursulines, en l'honneur de leur fils Hector Emile qui, lundi dernier, a gradué avec les honneurs, au High School.

La semaine qui s'ouvre sera consacrée presqu'exclusivement aux exhibitions et distributions de prix, dont nous donnons ici l'ordre : mercredi, 23 23 juin, à 7 heures, à l'Union Française, le Columbian Institute, dirigé par Mlle Helen Fitzgerald.

Mercredi le 23 juin aura lieu à 8 heures du soir dans la salle du Grand Opéra, l'exhibition annuelle du Collège des Jésuites.

Jeudi soir, à 7 1|2 heures, à l'Union Française, l'école de l'Union Française

Vendredi 25 juin à 11 heures a. m., à l'Union Française, l'Institut Mathey-Picard.

Samedi à 10 heures a. m., au Grand Opéra, l'Institut Pinac.

Mlles Corinne Stephanie et Berthe St-Martin sont parties, dernièrement, pour la Baie St-Louis, où elles passeront l'été.

Mlle Louise Dupré part à la fin de ce mois pour Southampton où elle doit rejoindre sa sœur, Mme John Augustin, qui y a loué un cottage pour la saison.

Mme Emma Nott et Mme G. W. Nott et sa famille vont bientôt se rendre à Mountain Lake, Vie., où elles séjourneront pendant les mois d'été.

Mlle Maud Burthe est attendue aujourd'hui de Biloxi.

Mme Jeanne Roman qui est en ce moment à Charleston, S. C., va passer quelque temps avec Mme Andrew Simmonds, à Sullivan's Island.

Mlle Marie Bouligny sera, pendant quelques jours l'hôtesse de Mme Louis Barthe à Mandeville.

M. et Mme Ferand Claiborne vont passer l'été à Covington, Lne.

Le Rév. Père Théberait et le Rév. Père Janssens sont partis hier soir pour St-Jacques, où ils vont prendre quelques jours de repos.

Mme Locke Bréaux, qui est actuellement à la Baie St-Louis, a l'intention d'aller, plus tard, à Russellville, Tenn.

Mlle Virginie Depré va bientôt partir pour Knoxville, Tenn., où l'attend sa nièce, Mme Buckwell.

Mme et M. Emile Serres, de l'Opéra Français de notre ville, l'une pianiste et l'autre flûtiste, sont partis, ce matin, pour Mississipi City, où ils seront chargés de la direction de la partie musicale, pendant cet été, au "Gulf View Hotel", dont le colonel Geo. W. Pierce est le propriétaire.

Pendant les mois de juillet et d'août, M. et Mme Emile Serres seront secondés par quelques autres musiciens de l'orchestre de l'Opéra Français.

M. G W. Pierce a été inspiré en faisant de tels choix.

Un des jolis mariages de la saison est celui de Mlle Anna St-Amant avec M. Francis Xavier Wielbacher, mariage que l'on célébrait en grande solennité à la grand'messe, mardi matin à 10 heures, en l'église St-Maurice. Le Rév. Père Aveilhé qui officiait était assisté des R. R. Drosard et Kennedy.

Au retour de l'église une brillante réception a eu lieu chez les parents du marié. M. et Mme Wielbacher sont partis le même soir pour Mandeville où ils passeront quelques jours.

Mme James Nott et sa fille, Mlle Béatrice, sont arrivées mercredi de New York. Parlant de Mme Nott, nous ne pouvons nous défendre d'une indiscrétion que l'artiste nous pardonnera (espérons-le) si la femme nous en tient rigueur.

Lors de son séjour à Washington, D. C., Mme Nott, cédant aux instances de Mme Crosby, consentit à se faire entendre et chanta chez sa cousine.

Dans l'auditoire "select" qui se trouvait réuni dans les salons de Mme Crosby se trouvait un impressario qui s'y connait en artistes, ne vous déplaise.

Emerveillé et enthousiasmé, tout à la fois, de la voix et du talent de Mme Nott: " Que ne puis-je faire entendre cette artiste, s'écria-t-il, dans moins de cinq ans sa fortune serait faite." Mais sa famille, lui répondit quelqu'un, qu'en fait-tes-vous ? "Sa famille ? elle serait à ses pieds, et le monde avec." Que peut-on ajouter à cet éloge qui trouve son écho dans tous les cœurs louisianais ?

M. et Mme J. Mateat sont partis pour la Baie St-Louis.

M. James F. Gasquet a quitté la ville la semaine dernière pour se rendre à New York.

Mme S. H. Mallory et sa fille, Mme Dr T. S. Kennedy, sont parties mardi pour Pensacole, Floride.

Mlle Lucille Scott est actuellement à la Baie St Louis, où elle fera un court séjour.

Mlle Nita Brown, de St-Bernard, est à la Nouvelle Orléans pour quelques jours.

Mme G. Lhote et sa famille sont installées à la Baie St-Louis pour la saison.

M. et Mme Simon Block sont partis jeudi pour le Nord, où ils vont voyager.

Mme Cassilear Shields, avec son intéressante petite famille, a regagné son "home" à Chicago, après un séjour de quelques semaines à la Nouvelle-Orléans,

Les demoiselles Richardson sont allées passer l'été à la Baie St-Louis.

MM Evan et Mac McCall, arrivés récemment du collège de la Virginie, où ils poursuivent leurs études, sont partis pour Evan Hall, Ascension.

Ainsi que cela était prévu, il y avait beaucoup de monde, lundi à 2 heures, à l'église des Jésuites où l'Association de l'apostolat de la Prière, sous la présidence de Mme Torribio, dont le zèle est vraiment admirable, tenait son assemblée générale annuelle. La séance a été ouverte par une très brillante allocution du Rev. P. Bertel S. J. qui avait pris pour thème de son discours, l'efficacité de la prière. Puis au cours d'une cérémonie bien touchante dans sa simplicité, quarante nouveaux membres ont été agrégés à cette Association qui fait sans cesse des recrues. Mme Torribio ayant eu l'heureuse idée de s'assurer le concours de plusieurs musiciens, la cérémonie a commencé par l'Ave Verum que M. Barbier a, comme toujours, chanté avec un sentiment exquis. Mlle Rivière, une toute jeune fille qui possède une voix superbe a délicieusement interprété le Sancta Maria, de Faure, morceau empreint d'un caractère religieux bien compris. Après la distribution des médailles, M. Fonteynes a chanté un Ave Maria. On ne pouvait plus heureusement terminer la séance. Ce dernier morceau, qui contrastait complètement avec les précédents, est plein de sentiment et parfaitement en harmonie avec la belle voix de baryton de M. Fonteynes.

Mme A. E. McSten est actuellement à New York.

Le départ de M. et Mme Jos A. Hincks et de leur famille pour Covington, Lne, s'effectuera samedi.

M. et Mme Eugène Mestier et M. et Mme Peter Lipari ont lancé des cartes d'invitation pour le mariage de Mlle Célestine J. Didlot Mestier avec M. Joseph P. Lipari, mariage qui sera célébré à la Cathédrale St-Louis le lundi 28 juin, à six heures et demie.

Mlle Ada Daujeau est partie mercredi pour St Charles après un séjour de quelques semaines chez sa sœur Mme Henry Crozier.

Parmi les débutantes de l'hiver prochain on compte Mlle Jeanne Marquez, une graduée d'hier. Il ne faut pas être prophète pour prédire un brillant succès à cette belle et charmante jeune fille et affirmer qu'elle sera sans aucun doute, et à juste titre, une des belles de la saison.

Mlles Clara et Hilda Meyer sont de retour d'un séjour des plus agréables chez Mlle Lucia Miltenberger, à la Baie St-Louis.

Mme I. L. Lyons et Mlle Eva Lyons ont quitté la Nouvelle-Orléans, lundi, se rendant à New York.

M. et Mme Armand Darcantel avec leur famille partent à la fin de ce mois pour Mandeville, où ils passeront la saison.

Le "Afternoon Whist Club" a tenu sa réunion hebdomadaire, lundi, à 3 heures, chez Mme S. B. McConnico.

Mlle Marie Renshaw est partie, hier matin, pour Natchez, Miss.

M. et Mme J. M. Pargoud sont allés passer l'été à la Passe Christian.

Mlle Lucia P. Chapman a quitté lundi la ville pour se rendre dans la Caroline du Nord, d'où elle visitera plus tard diverses villes de l'Est.

Le juge et Mme Ernest Miltenberger qui sont arrivés samedi de Covington, Lne., vont très prochainement se rendre à la Baie St-Louis où se trouve leur résidence d'été.

Mlle Lucie de Poussargues va passer l'été à Mandeville avec sa sœur Mme A. Darcantel.

Mme Dan Rogers est actuellement à la Baie St-Louis où elle fera un court séjour.

Mme A. Meilleur et sa fille Mlle Noémie Meilleur qui partent très prochainement pour Beauvoir, Miss., y seront en villégiature tout l'été.

M. et Mme Chapman Hyams sont partis mercredi pour New York, d'où ils s'embarqueront à destination d'Europe.

Mme C. H. Tebault et Mlle Corinne Tebault ont quitté la ville lundi, pour se rendre en Georgie où elles séjourneront durant une partie de la saison.

Mlle Annette Hincks est arrivée samedi de Covington, Lne.

M. et Mme George S. Eastwick sont revenus lundi à la Nile-Orléans, après avoir passé plusieurs semaines à New-York.

M. et Mme Paul Fourchy ont pris possession de leur nouvelle résidence de la rue Hôpital.

Mlle Rita Lanaux passera une partie de l'été chez sa sœur, Mme Clarence Rareshide qui habite le Texas.

Mme Francis D Blake part aujourd'hui pour Nashville, Tenn., où elle va voir des parents.

Mme W. F. Hodgson a pris le train jeudi matin pour se rendre à Louisville, Ky., où elle était attendue chez sa fille Mme Geo. L. Long, avec qui elle doit passer plusieurs mois.

A la fin de ce mois, M. Jas. A Vignaud et sa sœur, Mlle Vignaud, prendront possession de leur maison de plaisance à Beauvoir, Miss.,

Mme Jules Aldigé et Mme Robert Borde sont parties pour l'Europe, mardi.

M. et Mme Sidney Story vont passer l'été à Mandeville, Lne.

M. et Mme F. B. Du Montier vont séjourner à la Passe Christian durant la chaude saison.

Mme A. A. Maginnis est installée pour la saison dans sa demeure d'été à Ocean Springs.

M. et Mme Lamar Quintero partent pour New York la semaine prochaine.

M. Charles Augustin de New York est notre hôte depuis quelques jours.

M. A. Perilliat part aujourd'hui pour New York.

On a célébré mercredi en l'église Ste-Anne, en présence d'une nombreuse assistance, le mariage de M. Gilbert Bergeron avec Mlle Blanche Brisbi. Le Rév. Père Berthel, S. J., officiait. A l'issue de la cérémonie une brillante réception a eu lieu chez les parents de la mariée. M. et Mme Bergeron habitent une très jolie résidence rue des Ursulines.

Le juge Baker et sa famille sont installés dans leur résidence de la Passe Christian, depuis mardi.

BLANCHE.

Intéressant pour les voyageur

Les touristes, les émigrants et les marins trouvent que les Hostetter's Stomach Bitters offrent une grande sécurité médicinale contre les influences malsaines. Ils peuvent s'y fier implicitement, puisqu'ils préviennent les effets qu'un climat insalubre, une atmosphère viciée, un régime inaccoutumé ou malsain, une mauvaise eau ou d'autres conditions défavorables à la santé, produiraient autrement.

Au cours d'un long voyage, par terre, dans des latitudes adjacentes à l'équateur, ils sont plus spécialement utiles comme préventifs contre les affections fébriles et les désordres de l'estomac, du foie ou des intestins, auxquels sont sujets les natifs des zones tempérées voyageant ou séjournant dans telles régions, et sont une excellente protection contre l'influence d'un froid intense, des changements soudains de température, ou d'une exposition au froid ou d'une grande fatigue.

Ils n'empêchent non seulement les fièvres rémittentes et intermittentes et les autres maladies malariales, mais ils les détruisent radicalement, un fait qui est reconnu depuis des années dans les Amériques du Nord et du Sud, au Mexique, dans les West Indies, en Australie et dans d'autres pays.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La maison et résidence en bois à deux étages,

Dans le Deuxième District, à un demi îlet du Marché Trémé,

Nos. 1617 et 1619 rue Orléans,

Maintenant occupée par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, sujette à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de $75 par mois.

Succession de Regina Hayem

No 51,177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

MARDI, 29 JUIN, 1897 à midi.

PAR D. DANZIGER, Encanteur, bureau 112 rue Carondelet, MARDI 29 JUIN 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos. 629 et 637 rue Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division "E" Cour Civile de District, daté et signé 24 mai 1897 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District dans l'îlet borné par les rues Orléans, Claiborne, Robertson et Ste-Anne, le dit lot mesure 31' 11" de face à la rue Orléans sur une profondeur de 72' 4" entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en bois à deux étages. Ayant un grand magasin au rez-de-chaussée et 7 chambres à coucher, corridors, galeries, etc. au premier étage, connu par les Nos 1617 et 1619 rue Orléans.

Conditions, un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, en billets d'acquéreurs, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, à partir de l'adjudication, garanti par hypothèques et privilèges de vendeur sur la propriété vendue.

L'acte de vente doit contenir les clauses usuelles de garantie des dits billets. Les titres doivent être examinés par l'acquéreur qui doit faire un dépot de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente par devant Félix Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—27 30 juin—6 13 20 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur.— Bureau, No 138 rue Carondelet—

Meubles de bureau et de maison, etc. Librairie de livres de loi.

Succession de B. F. Choate.

No 52,854—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENDREDI 2 juillet 1897, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté du 27 mai 1897, de l'Hon. Fred. D. King juge de la susdite Cour, Division "B," les effets personnels de la dite succession comme suit :—

1° A 11 heures A. M., à la résidence No 1234 rue S Rempart, enc. Erato.

UN LOT DE MEUBLES, de maison.

2° A 1 heure P. M. au bureau Nos 33 et 34 —troisième étage "Crescent Insurance Building," enc. des rues Camp et Passage Commercial.

Un lot de meubles de Bureau.

3° A 3:30 heures P.M. heures, au Bureau de R. H. Browne, deuxième étage de la bâtisse enc des rues Camp et Natchez.

La moitié de l'intérêt du défunt dans et à un lot de vitrines et livres de loin ; aussi la moitié de l'intérêt dans le procès de Browne & Choate vs H. T. Cottam & Rosa Cottam, maintenant en litige dans la Cour Civile de District de cette paroisse.

Le co propriétaire consent à la vente en bloc des dite vitrines et livres de loi.

Ces objets ci-dessus d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

20 juin—20 21—juil 1 2

Succession de Pierre Domingo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,105 — Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jacques Braquet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

18 juin—18 23 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO., LT'D.

ANNONCE JUDICIAIRE

Dans l'Affaire de la McArdle & Sinclair Mfg Co., Ltd.

En Liquidation.

Grands Terrains de Valeur pour Manufacture

Dans le Sixième District.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO., Ltd— W. P. Curtis, encanteur—Bureau No 351 rue Carondelet. — JEUDI, 24 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 21 mai 1897, dans l'affaire de la McArdle & Sinclair Mfg Co., Ltd, en liquidation, No 52,087 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, incluant les propriétés mobilières et immobilières par destination, à savoir :

Tout et particulièrement ces douze lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Howard (anciennement St George), Liberté (anciennement Green) et Delachaise, désignés comme lots numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept de l'îlet numéro cinq cent cinquante-six (556), sur un plan ou certificat de voyer fait par George R. Grandjean, député voyer civil, en date du 1er août 1892 et annexé pour référence à un acte passé pardevant M. J. Ward, notaire, le 2 août 1892.

Les lots numéros six à dix inclusivement se touchent et mesurent chacun trente (30) pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de cent vingt-huit (128) pieds, entre lignes parallèles, ledit lot numéro Dix forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Howard, anciennement St-George et les lots numéros Onze à Seize inclusivement se touchent ainsi que ceux numérotés Onze à Douze mesurent chacun trente-trois (33) pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de cent cinquante (150) pieds, entre lignes parallèles, et les lots numéros Treize à Seize inclusivement mesurent chacun trente deux (32) pieds de face à la dite rue Howard (anciennement St. George) sur une profondeur de cent vingt (120) pieds, le dit lot numéro seize forme l'encoignure des dites rues Howard, anciennement St. George, et Delachaise ; et le lot numéro dix-sept mesure trente (30) pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de cent vingt huit (128) pieds entre lignes parallèles sur la ligne la plus rapprochée de la rue Howard, anciennement St. George, et touchant dans le fond plusieurs lots numérotés treize à seize inclusivement sur le un dit plan, ensemble avec les machines, chaudières, tours, rabots, moulin, outils, tous ce qui a rapport, matériaux, patrons en main et desseins de fonderies, marchandises finies et en cours de terminaisons avec meubles et installations de bureau sur la propriété, conformément à un inventaire déposé en nos bureaux.

Terms et conditions—Pour être vendu en bloc pour un tiers comptant, le reste garanti par hypothèque avec les clauses usuelles à un et deux ans de crédit avec billets portant intérêt à raison de sept (7) pour cent par an. L'acquéreur aura à faire un dépôt de 10 pour cent du montant de son adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire. Voir l'inventaire à nos bureaux et le plan à la Bourse.

23mai—23 30—juin 6 13 20 à date

Pilule Recouverte.

La bonne pilule doit être bien recouverte. La couche de sucre recouvrant la pilule a deux fins : elle garantit la pilule et lui permet de préserver ses propriétés médicinales et de plus, elle est agréable au palais. Il y a des pilules dont la couche de sucre est trop épaisse, cela les empêche de se dissoudre dans l'estomac et les pilules ainsi recouvertes passent dans le système aussi anodines qu'une boulette de pain. Il y a aussi d'autres pilules dont la couche de sucre est trop légère et permet à la pilule de se détériorer. Après avoir été exposées pendant un mois et plus, les Pilules d'Ayer à couche de sucre ont été reconnues aussi efficaces que si elles sortaient du laboratoire. C'est une bonne pilule parfaitement recouverte. Demandez à votre droguiste

Les Pilules Cathartiques d'Ayer.

Pour plus amples informations concernant les Pilules d'Ayer, consultez le "Curebook" d'Ayer, 100 pages. Envoyé gratis. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

pas, jusqu'à ce que la chapelle soit achevée .... Allez-vous-en donc, si bon vous semble ; et, en votre absence, je vous garantis que nous ferons, votre sœur et moi, de la bonne besogne.... On travaillera pour vous, amoureux.... Et, en ce moment, faites-moi le plaisir d'aller vous baigner un peu le visage parce que, un monsieur qui a pleuré ce n'est pas plus beau qu'une femme qui a pleurniché ! Et plus de ces mines angoissées, désolées, hein ? La victoire n'aime que ceux qui lui sourient !

Maurice lui serra les mains à les broyer.

—Merci de toute mon âme ! dit-il.

—Dépêchez-vous ! Voici le premier coup de cloche !

Il n'y avait plus que quelques minutes avant le dîner.

Albarède accompagna Maurice jusqu'au pied de l'escalier, songeant bien, lui aussi, à aller faire un bout de toilette ; car il avait eu les yeux rougis par les larmes, tout autant que Suzanne et que le jeune homme.

Mais il se dit :

—Il faut que je lui parle avant que nous nous mettions à table ; oui, il faut que je la voie, ma petite folle !

Et il demeura dans le large vestibule, à se promener au milieu des armures, des lances, des mousquets.

A continuer.

Feuilleton

—: DE :—

L'Abeille de la N. O.

LA POUPÉE.

Conte vrai.

—...«Prends garde, ma fille... prends bien garde...» A ces mots... qui s'accordaient trop bien... avec ses propres... pressentiments..... Galeswinthe..... pleura et répondit : «Dieu le veut,... il faut que je me soumette. Et la triste... séparation s'accomplit...»

La voix monotone et grêle se tut dans un sifflement de toux.

— Un bon point. Marie : asseyez-vous..... Eh bien ? Qu'est-ce que j'entends ? Nous nous dissipons ?..... Marthe ! pourquoi causez-vous avec Suzanne ? Et vous, Gabrielle, pourquoi mordez-vous votre pain en cachette, derrière Louison ? Fermez votre petit panier : ce n'est pas l'heure du goûter...

Assise dans sa chaire de bois blanc, une petite claquette à la main, sœur Sainte-Marthe parcourait des yeux les rangs clairsemés de ses élèves—une vingtaine de petites filles de six à huit ans, très humbles mais très propres dans leurs blouses noires qu'égayaient à peine la blancheur blafarde de la grande salle aux murs nus : la classe des «petites» de la maison des Franciscaines de Wasquehal. Petits êtres rabougris, étiolés par la répugnante promiscuité dans l'unique chambre de famille étroite et empuantie ; livides et maigres rejetons d'ouvriers pulmoniques, suffoqués par l'air méphitique de l'atelier : pauvres petits corps que déjà une toux sèche et saccadée secouait tout entiers, par moments, tandis que les yeux se dilataient, que les joues pâlissaient et se creusaient sous les boucles blondes hâtivement frisées par les mains maternelles, chaque matin, avant le départ pour l'usine ou pour la fabrique.

Et sœur Sainte-Marthe les regardait avec un vague sourire où l'on devinait une tristesse profonde et une compassion infinie ; et, quand elle détachait ses yeux de ces débiles créatures confiées plus à ses soins de religieuse qu'à ses lumières d'éducatrice, c'était pour les porter machinalement vers la grande fenêtre garnie de barreaux de fer, et derrière laquelle, dans un ciel gris et nuageux, flottait en tourbillons noirs la fumée de la manufacture voisine—où tout le pays gagnait son pain, mais un pain empoisonné, un pain qui faisait mourir. Et l'on eût dit que sœur Sainte-Marthe établissait un rapport de cause à effet entre ces visages anémiés et pâlots et cette vapeur sombre qui s'élevait et se tordait hideusement comme une nuée chargée de foudre.

Peut-être regrettait-elle, en bonne fille du Midi, son ciel plein de soleil et ses prés pleins de chansons, et s'en voulait-elle d'être venue là, dans ce Nord triste et brumeux où, même en plein juillet, on voyait dans le ciel si peu de soleil et où on entendait dans les prés si peu de chansons ?

Son histoire était celle de beaucoup de ses compagnes.

Fille d'humbles cultivateurs des Causses du Queras, Lucienne Préchac avait été élevée dans un couvent du pays natal. Une fois ses études achevées, elle avait obtenu je ne sais plus quel brevet et avait caressé ce rêve—ainsi que font beaucoup de jeunes filles pauvres possédant un peu d'instruction : — une petite place d'institutrice dans une commune quelconque, là-bas, près des siens. Elle avait sollicité ce modeste emploi ; mais un inspecteur primaire, radical et libre-penseur, avait brutalement épinglé au dos de sa demande une note si défavorable, à cause de l'éducation religieuse qu'elle avait reçue, qu'on lui fit savoir officieusement qu'elle n'eût point à attendre l'heureux résultat qu'elle désirait. Alors, découragée, voyant ses parents ruinés à moitié par un hiver extraordinairement rigoureux qui avait, en moins d'un mois, détruit toutes les semences, elle prit, tout de suite, la résolution d'entrer au couvent ; et, comme une de ses amies d'enfance partait précisément pour accomplir son noviciat au monastère des Franciscaines de Calais, Lucienne Préchac la suivit.

Cet événement fit grand bruit dans le pays : on l'appela «le coup de tête de la petite Préchac...»

Après un temps d'épreuve d'une année, Lucienne, devenue sœur Sainte-Marthe, prononça ses vœux, prit l'habit et fut envoyée au petit établissement de Wasquehal qui possédait une salle d'asile et où l'on enseignait aussi les filles pauvres. Comme elle était la plus jeune, on lui confia la classe des «petites». Sœur Sainte-Marthe leur apprenait les premières notions de grammaire, d'histoire de France, de calcul—chaque classe commencée et terminée par une courte prière, espèce de «Bendicite» murmuré très vite, comme une leçon, par une vingtaine de voix grêles, bredouillantes, tandis que les pettits yeux étaient fixés sur le Christ en bois peint, crucifié contre la muraille, au-dessus de la chaire, avec une tache rouge sous le sein gauche et des larmes de sang tout le long de ses joues.

Après la classe du matin—qui durait trois heures, coupées, de temps à autre, par quelques minutes de répit, pendant lesquelles sœur Sainte-Marthe faisait la lecture de deux ou trois pages d'Histoire sainte — les enfants étaient conduites au réfectoire ; puis, leur repas fini, on les lâchait dans la grande cour plantée de sycomores, tandis que les bonnes sœurs s'asseyaient sur un long banc de pierre adossé au mur du parloir, à droite et à gauche de la Mère Honorine, la supérieure — immense et forte femme, indolente et compassée, qui trônait au milieu de ses compagnes et les regardait du haut de sa rotondité majestueuse. Flanquée de sœur Zacharie, la doyenne d'âge—petite vieille sémillante, qui occupait la charge d'économe—et de sœur Sainte-Marthe, à qui sa qualité de plus jeune donnait la faveur de s'asseoir à sa gauche, la mère Honorine caquetait comme une commère. Excellente femme, au demeurant, et, quoique sans marques extérieures d'aménité, capable tout de même d'affection et de bienveillance, et aimant surtout de tout son cœur sœur Sainte-Marthe, qu'elle appelait «ma petite sœur» et à qui elle demandait souvent, depuis quelque temps, en lui prenant la main doucement :

—Vous ne souffrez pas, ma petite sœur ?

—Non, ma mère.

—Bien sûr ?

—Bien sûr.

Et c'était vrai : sœur Sainte-Marthe ne souffrait pas.

Seulement, depuis quelques mois qu'elle avait quitté le couvent de Calais, elle s'était amaigrie, ses joues s'étaient empourprées, ses yeux s'étaient creusés au milieu d'un cercle bleuâtre et ses petites mains étaient devenues perpétuellement brûlantes et moites.

Ses compagnes se disaient entre elles :

—Qu'a donc notre sœur Sainte-Marthe ? Elle dépérit à vue d'œil...

—Aurait-elle eu la maladie, elle aussi ?... Est-ce qu'elle va mourir, comme sont mortes, l'an dernier, l'une après l'autre, sœur Saint-François et sœur Thérésine ?...

—Sœur Saint-François et sœur Thérésine avaient vingt-deux ans comme notre sœur Sainte-Marthe...

—Et vous souvenez-vous comme elles étaient devenues pâles